

14B 226

10 AVR. 2018

B4222

AMB TAXI

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 6 rue Otto Back

67000 STRASBOURG

R.C.S : STRASBOURG TI 799 145 875 (2014 B 226)

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23/06/2017
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 faisant ressortir un bénéfice de 30 572,97 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 243,97 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 30 816,94 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 30 816,94 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 15 000,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 816,94 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 15 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 150,00 Euros.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



AMB TAXI

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 6 rue Otto Back

67000 STRASBOURG

R.C.S : STRASBOURG TI 799 145 875 (2014 B 226)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23/06/2017

au siège social,
Le 23/06/2017,
à 18 heures

Monsieur Hakim BOUKROUT, détenant 100 parts sociales,

Associé unique de la société AMB TAXI, société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 Euros.

Il est établi une feuille de présence signée par les personnes présentes à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels font apparaître un bénéfice de 30 572,97 Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 faisant ressortir un bénéfice de 30 572,97 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 243,97 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 30 816,94 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 30 816,94 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 15 000,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 816,94 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 15 000,00 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Décision n° 5

L'associé unique précise que la rémunération du Président au titre de l'exercice clos au 31/12/2016 s'est élevé à 1340,32€ brut.

L'associé unique décide de suspendre la rémunération du Président à compter du 01/01/2017.

Décision n° 6

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'b' with a long horizontal stroke extending to the right.

AMB TAXI

6 rue Otto Back

67000 STRASBOURG

LIASSE FISCALE 31/12/2016 IS / RS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>AMB TAXI</u>					Néant ☐ *													
Adresse de l'entreprise <u>6 rue Otto Back 67000 STRASBOURG</u>																		
SIREN <table border="1"><tr><td>7</td><td>9</td><td>9</td><td>1</td><td>4</td><td>5</td><td>8</td><td>7</td><td>5</td></tr></table>										7	9	9	1	4	5	8	7	5
7	9	9	1	4	5	8	7	5										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>					1	2	Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>					1	2					
1	2																	
1	2																	
					Exercice N clos le <table border="1"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>					3	1	1	2	0	1	6		
3	1	1	2	0	1	6												
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012													
		Autres *	014	165 000	016		165 000											
	Immobilisations corporelles *		028	54 286	030	43 236	11 051											
	Immobilisations financières * (1)		040	1 000	042		1 000											
	Total I (5)		044	220 286	048	43 236	177 051											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052													
		Marchandises *	060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070													
		Autres * (3)	072	3 664	071		3 664											
	Valeurs mobilières de placement		080		082													
	Disponibilités		084	34 896	086		34 896											
	Charges constatées d'avance *		092		094													
	Total II		096	38 560	098		38 560											
	Total général (I+II)		110	258 846	112	43 236	215 611											
PASSIF							Exercice N 1	NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1 000											
	Écarts de réévaluation		124															
	Réserve légale		126				100											
	Réserves réglementées *		130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				45 000											
	Report à nouveau		134				244											
	Résultat de l'exercice		136				30 573											
	Provisions réglementées		140															
	Total I		142				76 917											
Provisions pour risques et charges		Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				117 788											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				640											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	12 586			20 266											
	Produits constatés d'avance		174															
Total III		176				138 694												
Total général (I + II + III)		180				215 611												
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AMB TAXI		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
				018		13.11.2012.01.61		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	163 818	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						221	
	Subventions d'exploitations reçues						226	2 212
	Autres produits						230	34
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	166 065	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						231	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	57 234
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	965	241	2 260
	Rémunérations du personnel *						250	44 982
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	5 104
	Dotations aux amortissements *						251	16 429
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	148
Total des charges d'exploitation (II)						264	126 157	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	39 907	
Produits financiers (III)		280	83	Charges financières (V)		294	4 483	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347		300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	4 935	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	30 573	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	30 573	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	4 935		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFII-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRID (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindicies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	341		350	2 608
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	32 900	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	32 900	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2017

AMB TAXI

Extension

[illegible]